

12

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

22 Date de dépôt : 07.07.99.

30 Priorité :

43 Date de mise à la disposition du public de la
demande : 09.03.01 Bulletin 01/10.

56 Liste des documents cités dans le rapport de
recherche préliminaire : *Se reporter à la fin du
présent fascicule*

60 Références à d'autres documents nationaux
apparentés :

71 Demandeur(s) : ACHARD PIERRE — FR.

72 Inventeur(s) : ACHARD PIERRE.

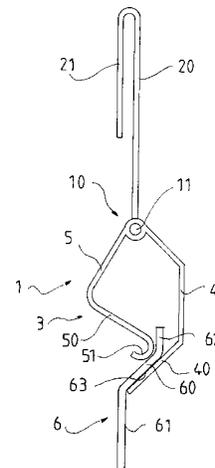
73 Titulaire(s) :

74 Mandataire(s) : BREV & SUD.

54 DISPOSITIF DE PORTE-PLATEAU.

57 Dispositif de porte-plateau, notamment pour plateau
(6) dont le bord comporte une paroi inclinée (60) prolongée
d'un rebord (62) sensiblement parallèle au plan du fond (61)
du plateau (6).

Il comprend un moyen (2) d'accrochage à une ceinture
ou analogue ainsi qu'un moyen (3) de maintien permettant
l'encloquetage du plateau (6) par son bord.



La présente invention a pour objet un dispositif de porte-plateau à l'usage des garçons de café.

Le plateau est le principal ustensile utilisé par les garçons de café, il leur permet de transporter les commandes des clients. Un tel plateau est généralement de forme ronde ou rectangulaire, et il comporte périphériquement une paroi légèrement évasée, prolongée d'un rebord sensiblement parallèle au plan du fond du plateau.

5 Ce plateau est indispensable aux garçons de café, et ceux-ci doivent toujours l'avoir à portée de la main. Toutefois il est souvent nécessaire que les garçons de café aient les deux mains libres pour effectuer différentes tâches, nettoyer et essuyer une table par exemple, ce qui nécessite qu'ils posent leur plateau, or cela n'est pas
10 toujours possible.

La présente invention a pour but de proposer un dispositif de porte-plateau de conception simple et d'une utilisation aisée, permettant que les garçons de café aient leur plateau à portée de la main tout en ayant les deux
15 mains libres.

Le dispositif de porte-plateau objet de la présente invention se caractérise essentiellement en ce qu'il comprend un moyen d'accrochage à une ceinture ou analogue ainsi qu'un moyen de maintien permettant
20 l'encliquetage d'un plateau par son bord.

Selon une caractéristique additionnelle du dispositif selon l'invention, le moyen de maintien est solidarisé au moyen d'accrochage par l'intermédiaire d'une articulation.

30 Selon un mode de réalisation particulier du dispositif selon l'invention, le moyen de maintien comporte deux éléments rigides solidaires l'un de l'autre et disposés en vis-à-vis, la partie extrême libre de l'un, appelé élément intérieur, est destinée à venir au contact de la
35 paroi inclinée du plateau, du côté intérieur de celle-ci, tandis que la partie extrême libre de l'autre, appelé

élément extérieur, est apte à venir au contact de ladite paroi inclinée du côté extérieur de celle-ci et dans l'angle qu'elle forme avec le rebord du plateau.

5 De manière avantageuse, l'élément intérieur est conformé en sorte que sa partie extrême vienne en contact à plat contre la paroi inclinée du plateau.

Selon une autre caractéristique additionnelle du dispositif selon l'invention, il est réalisé en métal ou en matière plastique moulée.

10 Selon une autre caractéristique additionnelle du dispositif selon l'invention le moyen d'accrochage consiste en un fer plat plié en épingle à cheveux, tandis que le moyen d'accrochage consiste en des fers plats pliés et/ou en du fil de fer plié.

15 De manière avantageuse, le moyen d'accrochage présente un moyen permettant de solidariser un décapsuleur.

Toujours de manière avantageuse, le dispositif selon l'invention comporte une surface destinée à recevoir une annonce publicitaire.

20 Selon une variante du dispositif selon l'invention, les éléments extérieur et intérieur sont solidarisés par l'intermédiaire d'un moyen élastique qui les rappelle l'un vers l'autre.

25 Les avantages et les caractéristiques de la présente invention ressortiront plus clairement de la description qui suit et qui se rapporte au dessin annexé, lequel en représente un mode de réalisation non limitatif.

Dans le dessin annexé :

30 - la figure 1 représente une vue en perspective d'un dispositif selon l'invention.

- la figure 2 représente une vue schématique de côté du même dispositif auquel est assujetti un plateau.

35 En référence à la figure 1, on peut voir un dispositif 1 de porte-plateau selon l'invention, qui comporte un moyen 2 d'accrochage à une ceinture ou analogue, non représentée, ainsi qu'un moyen 3 de maintien d'un

plateau, également non représenté.

Le moyen 2 d'accrochage et le moyen 3 de maintien sont reliés par l'intermédiaire d'une charnière 10 munie d'un axe 11, autorisant le pivotement du moyen 3 de maintien lorsque le moyen 2 d'accrochage est suspendu à une ceinture ou analogue.

Le moyen 2 d'accrochage consiste en une pièce plate 20 dont l'extrémité 21 opposée à celle comportant la charnière 10, est pliée en forme d'épingle à cheveux.

On notera que dans le mode de réalisation représenté, le moyen 2 d'accrochage est destiné à être suspendu à une ceinture de manière que l'extrémité 21 soit placée du côté extérieur, sachant qu'il est également possible qu'elle soit pliée dans l'autre sens.

Le moyen 3 de maintien comporte deux éléments rigides, solidaires fixement l'un de l'autre, à savoir un élément 4 appelé intérieur et à un élément 5 appelé extérieur, conformés pour former une sorte de pince, c'est-à-dire qu'à partir de la charnière 10 les éléments 4 et 5 s'écartent l'un de l'autre puis se rapprochent en sorte que leurs parties extrêmes, respectivement 40 et 50, se rejoignent sans toutefois se toucher, de manière à ménager un espace 30.

Les éléments 4 et 5 sont solidaires l'un de l'autre, ils présentent toutefois une certaine élasticité en sorte que les parties extrêmes 40 et 50, puissent être légèrement écarter.

On notera qu'il est possible que les parties extrêmes 40 et 50 viennent au contact l'une de l'autre, dans ce cas il est nécessaire que les éléments 4 et 5 aient assez de souplesse pour pouvoir s'écarter aisément.

En référence également à la figure 2, on peut voir le dispositif 1 de porte-plateau selon l'invention auquel est assujetti un plateau 6.

De manière traditionnelle, le bord du plateau 6 comporte une paroi inclinée 60 allant en s'évasant pour

former un certain angle avec le fond 61 du plateau 6, et qui est bordée d'un rebord 62 sensiblement parallèle au fond 61.

5 On peut voir sur cette figure 2 que les éléments 4 et 5 sont conformés en sorte que d'une part la partie extrême 40 vienne en contact à plat contre la face interne 63 de la paroi 60, et d'autre part l'extrémité 51 de la partie extrême libre 50 vienne se loger dans l'angle que forment du côté externe la paroi 60 et le rebord 62. Le bord du plateau 6 est ainsi coincé entre les éléments 4 et 5, dans l'espace 30, et le plateau 6 peut pendre à l'extrémité 10 du dispositif 1 de porte-plateau.

On notera que la forme du bord du plateau 6 représenté sur cette figure est la plus répandue, toutefois les plateaux dont le bord présentent une autre forme peuvent également être assujettis au dispositif 1 de porte-plateau selon l'invention, en modifiant si nécessaire les caractéristiques dimensionnelles et/ou structurelles des éléments 4 et 5.

20 La mise en place du plateau 6 est réalisée en introduisant son bord dans l'espace 30, la relative élasticité des éléments 4 et 5 permettant un léger écartement de ceux-ci, laquelle relative élasticité permet le décrochage du plateau 6 par une traction sur celui-ci.

25 On notera que l'extrémité 51 de l'élément 5 présente un profil arrondi qui permet d'une part une introduction aisée du bord du plateau 6, et d'autre part un maintien accru puisque le volume de ce profil permet d'élargir l'appui dans l'angle formé par la paroi 60 et le rebord 62.

30 Par ailleurs, l'articulation 10 permet que le plateau 6 pende à la ceinture de manière non rigide, laissant à l'utilisateur sa liberté de mouvement.

35 Du point de vue fabrication, le dispositif 1 de porte-plateau selon l'invention peut être réalisé soit en matière plastique rigide, soit en métal. Dans le cas d'utilisation de métal, le moyen d'accrochage consiste en un

fer plat plié, de même que les éléments 4 et 5, lesquels peuvent toutefois être constitués des fils de métal pliés.

De manière avantageuse, le moyen d'accrochage peut comporter un moyen d'accrochage d'un décapsuleur, qui
5 peut consister en un crochet ou en un élément magnétique.

De même, le moyen d'accrochage offre une grande surface sur laquelle peut être apposée une annonce publicitaire.

On notera que selon une variante, il est
10 possible de prévoir le rappel élastique, au moyen d'un ressort par exemple, de l'élément 5 vers l'élément 4.

Il va de soi que la présente invention ne saurait être limitée à la description qui précède d'un de ses modes de réalisation, susceptible de subir un certain
15 nombre de modifications sans pour autant sortir du cadre de l'invention.

REVENDEICATIONS

1) Dispositif de porte-plateau, notamment pour plateau (6) dont le bord comporte une paroi inclinée (60) prolongée d'un rebord (62) sensiblement parallèle au plan du fond (61) dudit plateau (6), caractérisé en ce qu'il comprend un moyen (2) d'accrochage à une ceinture ou analogue ainsi qu'un moyen (3) de maintien permettant l'encliquetage dudit plateau (6) par son bord.

2) Dispositif selon la revendication 1, caractérisé en ce que le moyen (3) de maintien est solidarisé au moyen (2) d'accrochage par l'intermédiaire d'une articulation (10).

3) Dispositif selon la revendication 1 ou la revendication 2, caractérisé en ce que le moyen (2) de maintien comporte deux éléments rigides (4, 5) solidaires l'un de l'autre et disposés en vis-à-vis, la partie extrême libre (40) de l'un, appelé élément intérieur (4), est destinée à venir au contact de la paroi inclinée (60) du plateau (6), du côté intérieur (63) de celle-ci, tandis que la partie extrême libre (50) de l'autre, appelé élément extérieur (5), est apte à venir au contact de ladite paroi inclinée (60) du côté extérieur de celle-ci et dans l'angle qu'elle forme avec le rebord (62) du plateau (6).

4) Dispositif selon la revendication 3, caractérisé en ce que l'élément intérieur (4) est conformé en sorte que sa partie extrême (40) vienne en contact à plat contre la paroi inclinée (60) du plateau (6).

5) Dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que les éléments extérieur (5) et intérieur (4) sont solidarisés par l'intermédiaire d'un moyen élastique qui les rappelle l'un vers l'autre.

6) Dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce qu'il est

réalisé en matière plastique moulée.

7) Dispositif selon l'une quelconque des revendications 1 à 5, caractérisé en ce qu'il est réalisé en métal.

5

8) Dispositif selon la revendication 7, caractérisé en ce que le moyen (2) d'accrochage consiste en un fer plat (20) plié en épingle à cheveux, tandis que le moyen (3) d'accrochage consiste en des fers plats pliés et/ou en du fil de fer plié.

10

9) Dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que le moyen (2) d'accrochage présente un moyen permettant de solidariser un décapsuleur.

15

10) Dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce qu'il comporte une surface destinée à recevoir une annonce publicitaire.

1/1

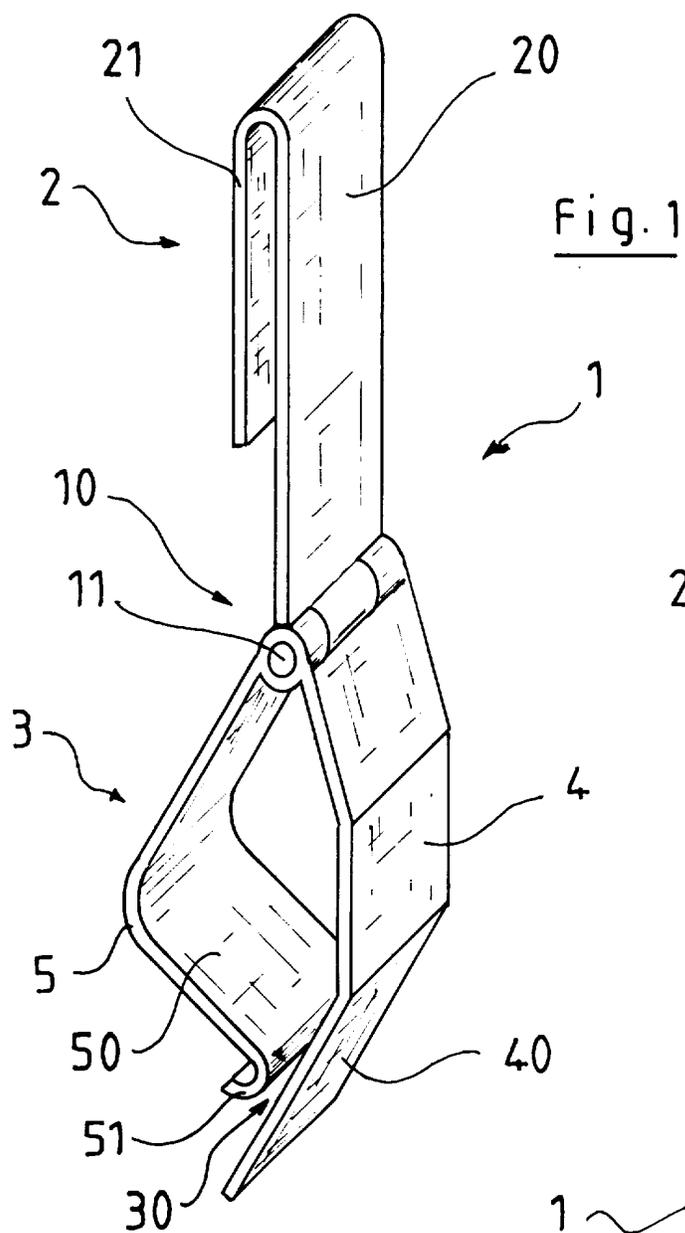
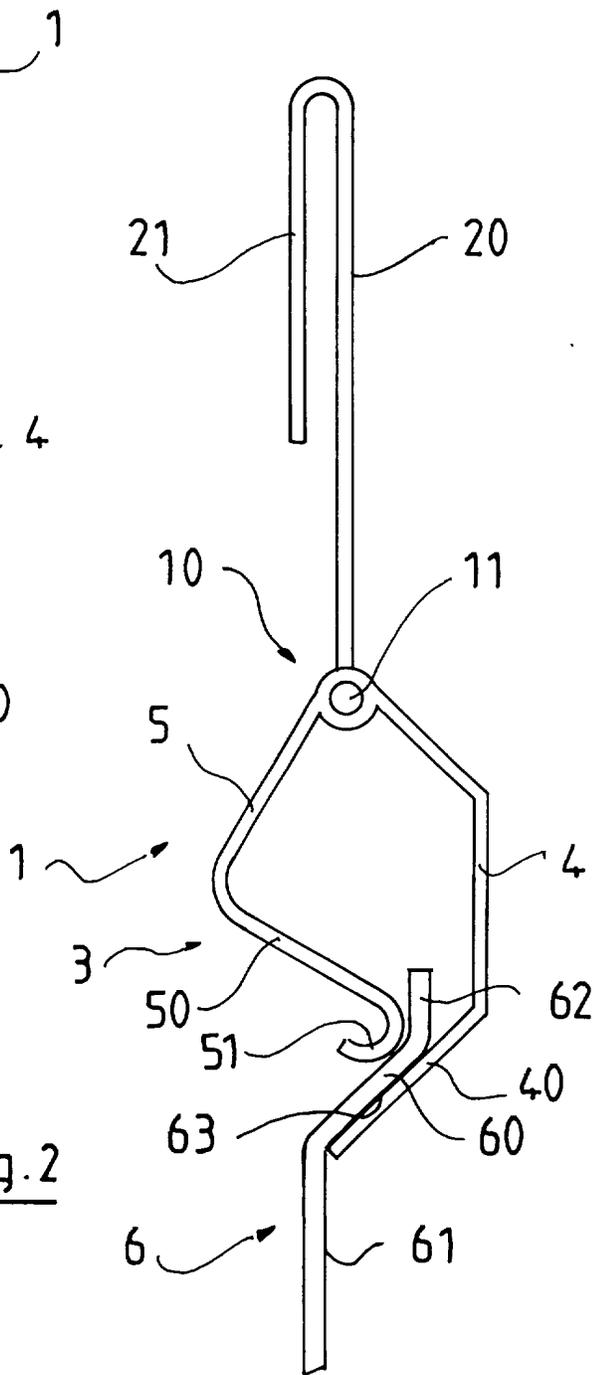


Fig. 1

Fig. 2



INSTITUT NATIONAL
de la
PROPRIETE INDUSTRIELLE

RAPPORT DE RECHERCHE
PRELIMINAIRE

établi sur la base des dernières revendications
déposées avant le commencement de la recherche

N° d'enregistrement
national

FA 574179
FR 9908981

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS		Revendications concernées de la demande examinée
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	
X	US 4 453 656 A (GILLUM JOSEPH A) 12 juin 1984 (1984-06-12) * colonne 1, ligne 67 - colonne 3, ligne 2; figures *	1,3-10
X	WO 98 15208 A (WANJON MISCHA ;WANJON B V (NL)) 16 avril 1998 (1998-04-16) * le document en entier *	1,6-10
A	WO 98 16132 A (GENDALA CHRISTOPHER M) 23 avril 1998 (1998-04-23) * revendication 9; figure 10 *	2
A	FR 2 720 791 A (SIF UNIS FRANCE) 8 décembre 1995 (1995-12-08)	
A	US 5 176 302 A (SMITH EDWIN) 5 janvier 1993 (1993-01-05)	
A	US 5 170 918 A (PERRON CHRISTIAN Y) 15 décembre 1992 (1992-12-15)	
		DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. CL. 7)
		A45F A47G A47B B25H
Date d'achèvement de la recherche		Examineur
27 mars 2000		Vistisen, L
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES		
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : pertinent à l'encontre d'au moins une revendication ou arrière-plan technologique général O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		
T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date de dépôt ou qu'à une date postérieure. D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant		

1

EPO FORM 1600 03.02 (10/01/19)